**DESTINATAIRE : Remplissez le formulaire suivant** [Contactez-nous – E.Leclerc](https://www.e.leclerc/contactez-nous/magasin-enseigne)

**Adressez-nous COPIE de votre démarche avec une copie d’écran par exemple:** [**associationresterlibre@protonmail.com**](mailto:associationresterlibre@protonmail.com)

****

**Objet : Boycott des établissements E.Leclerc suite à la tenue de propos discriminatoires à l’encontre des personnes non-vaccinées.**

Monsieur le Directeur,

En qualité de membre de l’Association RESTER LIBRE ! ayant pour objet la défense des droits individuels et libertés publiques, j’ai pris connaissance de votre prise de parole concernant l’exclusion de vos magasins, dits « essentiels », des personnes non-vaccinées. La tenue de tels propos n’a pas sa place sur le territoire de la République Française.

La possibilité de refuser l’accès à l’alimentation à une partie non-négligeable de la population ne semble en effet pas vous émouvoir, ce qui est tout de même un comble pour le Directeur de la première enseigne de grande distribution alimentaire de France.  « E.Leclerc : Défendre tout ce qui compte pour vous », et bien ce qui compte pour nous, Monsieur, c’est la sauvegarde de nos libertés fondamentales.   
  
Vos positions vous mettent dans une situation délicate et je vous invite à vous inquiéter plutôt de l’entrée en vigueur du projet de loi actuellement discuté à l’Assemblée puisqu’il vous mettrait en défaut sur les dispositions suivantes. L’article 225-1 du Code pénal interdit toute discrimination entre les personnes physiques, en raison notamment de leur état de santé. Cette discrimination est punie, en vertu de l'article 225-2 du même Code, de 3 ans d'emprisonnement et de 45.000 € d'amende. Je vous informe également que la protection de la dignité de la personne humaine est un principe à valeur constitutionnelle depuis 1994 et que le droit à l'alimentation est protégé par le droit international des droits humains et le droit humanitaire, via des textes ratifiés par la France.

Enfin, à force de nous répéter que l’atteinte au porte-monnaie est la sanction la plus efficace pour contraindre les non-vaccinés récalcitrants, nous adopterons la même stratégie envers les divisions de la société récalcitrantes et boycotterons vos établissements. Nous sommes avant tout vos consommateurs avant d’être un statut vaccinal, il aurait été judicieux de vous en souvenir.

Je vous prie d’agréer, Monsieur de Directeur, mes respectueuses salutations,

[Signature]